

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 MARS 2017

2017/24 - MAINTIEN DE LA FOURNITURE D'EAU AUX FAMILLES EN DIFFICULTE - AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE ILEO, LA MEL, LA VILLE DE LILLE ET LE C.C.A.S DE LILLE - PARTICIPATION DES SECTIONS DU CENTRE D'ACTION SOCIALE DES COMMUNES ASSOCIEES D'HELLEMES ET DE LOMME AU DISPOSITIF

Par délibération n° 16/536 du 7 octobre 2016, le Conseil Municipal a autorisé la conclusion d'une convention liant quatre parties (à savoir la MEL, ILEO, la Ville de Lille et le CCAS de Lille) pour le maintien de la fourniture d'eau aux familles en difficulté sur le territoire de Lille.

Les sections du Centre d'Action Sociale des Communes associées d'Hellemmes et de Lomme souhaitent bénéficier de ce dispositif.

ILEO a prévu d'affecter une enveloppe financière à chaque partenaire au financement d'actions permettant de mettre en oeuvre « le droit à l'eau pour tous » dans des conditions économiques acceptables. Le montant annuel de cette enveloppe sera décidé chaque année par la MEL sur recommandation de la Commission « eau Responsable » que la Métropole aura créée à cet effet.

Le projet de convention ci-joint reprend le contenu de la convention susvisée et a pour objet d'intégrer au dispositif les sections du centre d'action sociale des Communes associées d'Hellemmes et de Lomme.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **AUTORISER** la signature de l'avenant à la convention de partenariat entre ILEO, la MEL, la Ville de Lille, le CCAS de Lille, la Section du Centre d'action sociale de la commune associée d'Hellemmes et la Section du Centre d'action sociale de la commune associée de Lomme, ci-annexé

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme